

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 6

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2023

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 12

Rénovation énergétique de l'atelier de productique

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 signé le 23 février 2022 par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional.

Article 1

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise immobilière du projet de rénovation énergétique de l'atelier de productique.

Article 2

Sous réserve de l'obtention de l'agrément préfectoral concernant la réalisation du projet et l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à SUPMICROTECH-ENSMM, le Conseil d'Administration autorise le directeur à :

- Procéder à toutes demandes de subvention concernant la mise en œuvre de l'opération.
- Signer tous les marchés de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de travaux afférents à cette opération.

Article 3

Le maître d'ouvrage (SUPMICROTECH-ENSMM) prendra à sa charge la part des financements non acquis.

↩ **VOTE :**

- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 22
 - **Pour :** 22
 - **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 9 mars 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

